



Conflit israélo-palestinien : une chape de plomb s'est abattue sur l'université française

Depuis les attaques du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, le milieu de la recherche, en particulier les spécialistes du Proche-Orient, dénonce un climat de « chasse aux sorcières » entretenu par le gouvernement pour toute parole jugée propalestinienne.

Yunnes Abzouz et Lucie Delaporte - 21 novembre 2023 à 16h58

« **C**limat de peur », « chasse aux sorcières », « délation » : depuis les attaques du Hamas contre Israël, le 7 octobre dernier, et le déclenchement de l'offensive israélienne sur Gaza, le malaise est palpable dans une partie de la communauté scientifique française, percutée par le conflit israélo-palestinien.

Un débat scientifique serein, à distance des agendas politiques et de la position du gouvernement, est-il encore possible ? Certains chercheurs et chercheuses interrogés ces derniers jours en doutent fortement.

Dans une [tribune publiée sur Mediapart](#), 1 400 universitaires, pour beaucoup « *spécialistes des sociétés du Moyen-Orient et des mondes arabes* », ont interpellé leurs tutelles et collègues « *face aux faits graves de censure et de répression [...] dans l'espace public français depuis les événements dramatiques du 7 octobre* ».

Ils et elles assurent subir au sein de leurs universités « *des intimidations, qui se manifestent par l'annulation d'événements scientifiques, ainsi que des entraves à l'expression d'une pensée académique libre* ».

Deux jours après l'attaque du Hamas, la ministre de

l'enseignement supérieur et de la recherche, Sylvie Retailleau, avait adressé un courrier de mise en garde aux présidents d'université et directeurs d'instituts de recherche.

Elle y expliquait que, dans un contexte où la France avait « *exprimé sa très ferme condamnation ainsi que sa pleine solidarité envers Israël et les Israéliens* » après les attaques terroristes du 7 octobre, son ministère avait constaté « *de la part d'associations, de collectifs, parfois d'acteurs de nos établissements, des actions et des propos d'une particulière indécence* ».

La ministre leur demandait de « *prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller au respect de la loi et des principes républicains* » et appelait également à signaler aux procureurs « *l'apologie du terrorisme, l'incitation à la haine, à la violence et à la discrimination* ».

Un message relayé en cascade aux différents niveaux hiérarchiques du CNRS, jusqu'aux unités de recherche, qui ont reçu un courrier le 12 octobre leur indiquant que l'« *expression politique, la proclamation d'opinion* » ne devaient pas « *troubler les conditions normales de travail au sein d'un laboratoire* ».

Censure et autocensure

Le ton a été jugé menaçant par nombre de chercheurs et chercheuses puisque étaient évoquées, une fois de plus, la possibilité de « *poursuites disciplinaires* » et la demande faite aux agents de « *signaler* » tout écart.

Autant de missives que des universitaires ont interprétées comme un appel à la délation et qu'ils jugent aujourd'hui responsables du « *climat maccarthyste* » qui règne depuis plusieurs semaines sur les campus et dans les laboratoires, où censure et autocensure sont de mise.

Au point que bon nombre se retiennent de partager leurs analyses et d'exprimer publiquement leur point de vue sur

la situation au Proche-Orient. Symbole de la chape de plomb qui pèse sur le monde académique, la plupart de celles et ceux qui ont accepté de répondre à nos questions ont requis l'anonymat.

« *Cela fait plus de vingt ans que j'interviens dans le débat public sur le sujet et c'est la première fois que je me suis autocensurée par peur d'accusations éventuelles* », nous confie notamment une chercheuse familière des colonnes des grands journaux nationaux. Une autre décrit « *des échanges hyper violents* » dans les boucles de mails entre collègues universitaires, empêchant tout débat apaisé et serein. « *Même dans les laboratoires et collectifs de travail, tout le monde évite d'évoquer le sujet* », ajoute-t-elle.

« *Toute prise de parole qui ne commencerait pas par une dénonciation du caractère terroriste du Hamas et la condamnation de leurs actes est suspecte* », ajoute une chercheuse signataire de la tribune des 1 400.

Au yeux de certains, la qualité des débats universitaires se serait tellement dégradée que la production de connaissance et la capacité de la recherche à éclairer la situation au Proche-Orient s'en trouvent aujourd'hui menacées.

« *La plupart des médias et des responsables politiques sont pris dans un hyperprésentisme qui fait commencer l'histoire le 7 octobre 2023 et dans une émotion qui ne considère légitime que la dénonciation*, regrette Didier Fassin, anthropologue, professeur au Collège de France, qui n'accepte de s'exprimer sur le sujet que par écrit. *Dans ces conditions, toute perspective réellement historique, d'une part, et tout effort pour faire comprendre, d'autre part, se heurtent à la suspicion.* »

En s'autocensurant, et en refusant de s'exprimer dans les médias, les spécialistes reconnus du Proche-Orient savent pourtant qu'ils laissent le champ libre à ceux qui ne craignent pas les approximations ou les jugements à l'emporte-pièce.

« *C'est très compliqué, les chercheurs établis sont paralysés et s'interdisent de répondre à la presse par crainte d'être renvoyés à des prises de position politiques. Du coup, on*

laisse les autres parler, ceux qui ne sont pas spécialistes, rapporte un chercheur lui aussi spécialiste du Proche-Orient, qui compte parmi les initiateurs de la pétition. *Quant aux jeunes doctorants, au statut précaire, ils s'empêchent complètement d'évoquer le sujet, même en cours.* »

Stéphanie Latte Abdallah, historienne spécialiste de la Palestine, directrice de recherche au CNRS, a été sollicitée par de nombreux médias ces dernières semaines. Au lendemain des attaques du Hamas, elle fait face sur certains plateaux télé à une ambiance électrique, peu propice à la nuance, comme sur Public Sénat, où elle se trouve sous un feu de questions indignées des journalistes, ne comprenant pas qu'elle fasse une distinction entre l'organisation de Daech et celle du Hamas...

Mises en cause sur les réseaux sociaux

À l'occasion d'un des passages télé de Stéphanie Latte Abdallah, la chercheuse Florence Bergeaud-Blackler, membre du CNRS comme elle, l'a désignée sur le réseau X, où elle est très active, comme membre d'une école de pensée « *antisioniste sous couvert de recherche scientifique* », allant jusqu'à dénoncer sa « *fausse neutralité, vraie détestation d'Israël et des juifs* ».

S'est ensuivi un déluge de propos haineux à connotation souvent raciste, « *des commentaires parfois centrés sur mon nom et les projections biographiques qu'ils pouvaient faire à partir de celui-ci* », détaille Stéphanie Latte Abdallah, qui considère avoir été « *insultée et mise en danger* ».

« *Je travaille au Proche-Orient. Cette accusation qui ne se base sur aucun propos particulier, et pour cause (!), est choquante venant d'une collègue qui n'a de plus aucune expertise sur la question israélo-palestinienne et aucune idée de la situation sur le terrain, comme beaucoup de commentateurs, d'ailleurs* », précise-t-elle.

Selon nos informations, un courrier de rappel à l'ordre a été envoyé par la direction du CNRS à Florence Bergeaud-Blackler, coutumière de ce type d'accusations à l'égard de ses collègues *via* les réseaux sociaux. La direction du CNRS n'a pas souhaité confirmer.

Commission disciplinaire

À l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), après la diffusion le 8 octobre d'un communiqué de la section syndicale Solidaires étudiant·e·s qui se prononçait pour un « *soutien indéfectible à la lutte du peuple palestinien dans toutes ses modalités et formes de lutte, y compris la lutte armée* », la direction a effectué un signalement à la plateforme Pharos, qui traite les contenus illicites en ligne.

Selon nos informations, une chercheuse du CNRS qui a relayé ce communiqué sur une liste de discussion interne, en y apportant dans un premier temps son soutien, est aujourd'hui sous le coup d'une procédure disciplinaire. Le fait qu'elle ait condamné les massacres de civils dans deux messages suivants et pris ses distances avec le communiqué de Solidaires étudiant·e·s n'y a rien fait. Une « commission paritaire » – disciplinaire en réalité – sur son cas est d'ores et déjà programmée.

« *Il s'agit d'une liste intitulée "opinions" où l'on débat habituellement de beaucoup de sujets politiques de façon très libre* », nous précise un chercheur qui déplore le climat de suspicion généralisée qui s'est installé depuis quelques semaines.

D'autres rappellent l'importance de la chronologie puisque, le 8 octobre, l'ampleur des crimes contre les civils perpétrés par le Hamas n'était pas connue. Elle le sera dès le lendemain, à mesure que l'armée israélienne reprend le contrôle des localités attaquées.

Autre cas emblématique du climat inhabituellement agité qui secoue le monde universitaire ces derniers jours, celui d'un enseignant-chercheur spécialiste du Moyen-Orient dénoncé par une collègue pour une publication postée sur sa page Facebook privée. Au matin du 7 octobre, Nourdine* (prénom d'emprunt) poste sur son compte une photo de parapentes de loisir multicolores, assortie de trois drapeaux palestiniens et trois émoticônes de poing levé. Il modifie aussi sa photo de couverture avec une illustration de Handala, personnage fictif et icône de la résistance palestinienne, pilotant un parapente.

À mesure que la presse internationale se fait l'écho des massacres de civils israéliens auxquels ont servi des ULM, que les combattants du Hamas ont utilisés pour franchir la barrière qui encercle la bande de Gaza et la sépare d'Israël, le chercheur prend conscience que son post Facebook risque de passer pour une célébration sordide des crimes du Hamas. Il le supprime moins de vingt-quatre heures après sa publication. « *Au moment où je fais ce post, on n'avait pas encore la connaissance de l'étendue des horreurs commises par le Hamas, se défend-il. Si c'était à refaire, évidemment que je n'aurais pas publié ça, j'ai été pétri de culpabilité.* »

Trop tard pour les regrets. Quatre jours après la suppression de la publication, la direction du CNRS, dont il est membre, est destinataire d'un mail de dénonciation. Rédigé par l'une de ses consœurs, le courrier relate le contenu du post Facebook, joint deux captures d'écran du compte privé de Nourdine et dénonce un « *soutien enthousiaste à un massacre de masse de civils* ».

Elle conclut son mail en réclamant « *une réaction qui soit à la mesure de ces actes et des conséquences qu'ils emportent* », évoquant des faits pouvant relever de « *l'apologie du terrorisme* » et susceptibles d'entacher la réputation du CNRS.

« *On est habitués à passer sur le gril de l'islamo-gauchisme et aux attaques extérieures, mais pas aux dénonciations des collègues.* »

Nourdine, chercheur

Lucide sur la gravité des accusations portées à son égard, Nourdine se dit « *démoli* ». Son état de santé préoccupe la médecine du travail, qui le met en arrêt et lui prescrit des anxiolytiques. Finalement, la direction de l'université où il enseigne décide de ne prendre aucune sanction contre lui.

Également directeur adjoint d'un groupe de recherche rattaché au CNRS, il est néanmoins pressé par sa hiérarchie de se mettre en retrait de ses fonctions, ce qu'il accepte. Certaines sources universitaires affirment que le CNRS avait lui-même été mis sous pression par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour sanctionner Nourdine.

Le chercheur regrette des « *pratiques vichyssoises* » et inédites dans le monde universitaire, habitué aux discussions ouvertes même lorsque les débats sont vifs et les désaccords profonds. « *Des collègues interloqués par mon post m'ont écrit pour me demander des explications. On en a discuté et je me suis expliqué. Mais la collègue qui a rédigé la lettre de délation n'a prévenu personne, n'a pas cherché d'explications auprès de moi. Ce qui lui importait, c'était que je sois sanctionné* », tranche Nourdine. « *On est habitués à passer sur le gril de l'islamo-gauchisme et aux attaques extérieures, mais pas aux dénonciations des collègues* », finit-il par lâcher, amer.

Sciences Po en butte aux tensions

Ce mardi 21 novembre, une manifestation des étudiants de Sciences Po en soutien à la cause palestinienne a été organisée rue Saint-Guillaume. Il s'agissait aussi de dénoncer la « censure » que subiraient les étudiants ayant trop bruyamment soutenu la cause palestinienne.

Comme l'a raconté *L'Obs*, Sciences Po est confronté à de fortes tensions entre étudiants depuis les attaques du Hamas du 7 octobre. Le campus de Menton, spécialisé sur le Proche-Orient, est particulièrement en ébullition.

Une boucle WhatsApp des « Students for Justice in Palestine », créée par un petit groupe d'étudiants, est notamment en cause. L'offensive du Hamas y a notamment été qualifiée de « *résistance justifiée* » et certains messages ont été dénoncés comme ayant des relents antisémites. Selon l'hebdomadaire, plusieurs étudiants juifs ont ainsi dit leur malaise à venir sur le campus ces derniers jours, tant le climat y était tendu. La direction a donc convoqué un certain nombre d'étudiants pour les rappeler à l'ordre.

Lors d'un blocus sur le site de Menton, 66 étudiants ont été verbalisés pour participation à une manifestation interdite.

En dehors des cas particuliers précités, nombre d'universitaires interrogés estiment que le climat actuel démontre que le monde académique n'a pas su résister aux coups de boutoir politiques.

« *Ce n'est pas la première fois qu'une telle situation se produit* », retrace Didier Fassin. « *On l'avait vu, sous la présidence actuelle, avec les accusations d'islamo-gauchisme contre les chercheuses et chercheurs travaillant sur les discriminations raciales ou religieuses. On l'avait vu, sous les deux présidences précédentes, avec l'idée qu'expliquer c'est déjà vouloir excuser* », rappelle-t-il en référence aux propos de Manuel Valls, premier ministre durant le quinquennat Hollande, qui déclarait au sujet de l'analyse sociale et culturelle de la violence terroriste : « *Expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser.* »

« *Il n'en reste pas moins que pour un certain nombre d'entre nous, nous continuons à essayer de nous exprimer, à la fois parce que nous croyons que la démocratie de la pensée doit être défendue et surtout parce que la situation est aujourd'hui trop grave dans les territoires palestiniens pour que le silence nous semble tolérable* », affirme Didier Fassin.

Contactée, la direction du CNRS nous a répondu qu'elle ne souhaitait pas s'exprimer sur les cas particuliers. « *Il n'y a pas à notre connaissance de climat de délation ou des faits graves de censure. Le CNRS reste très attaché à la liberté académique des scientifiques qu'il défend depuis toujours* », nous a-t-elle assuré.

Une répression qui touche aussi les syndicats

À la fac, les syndicats sont aussi l'objet du soupçon, au point parfois d'écoper de sanctions. Le 20 octobre, la section CGT de l'université Savoie-Mont-Blanc (USMB) apprend sa suspension à titre conservatoire de la liste de diffusion mail des personnels, par décision du président de l'établissement, Philippe Galez. En cause : l'envoi d'un message relayant un appel à manifester devant la préfecture de Savoie afin de réclamer un cessez-le-feu au Proche-Orient et dénonçant notamment « *la dérive ultra-sécuritaire de droite et d'extrême droite en Israël et la politique de nettoyage ethnique menée contre les Palestiniens* ».

La présidence de l'université, justifiant sa décision, estime que le contenu de ce message « *dépasse largement le cadre de l'exercice syndical* » et brandit un « *risque de trouble au bon fonctionnement de l'établissement* ». La manifestation

concernée avait par ailleurs été interdite par la préfecture, qui invoquait notamment dans son arrêté la présence dans un rassemblement précédent « *de nombreux membres issus de la communauté musulmane et d'individus liés à l'extrême gauche et ultragauche* ».

La section CGT de l'USMB n'a pas tardé à répliquer par l'envoi à la ministre Sylvie Retailleau d'un courrier, depuis resté lettre morte, dénonçant « *une atteinte aux libertés syndicales* ». La lettre invite par ailleurs le président de l'établissement à se plier aux consignes du ministère et à effectuer un signalement au procureur, s'il estimait que « *[le] syndicat aurait "troublé le bon fonctionnement de l'établissement"* ». Si ce n'est pas le cas, « *la répression syndicale qui s'abat sur la CGT doit cesser immédiatement* », tranche le courrier.

« *Cette suspension vient frontalement heurter la liberté universitaire, s'indigne Guillaume Defrance, secrétaire de la section CGT de l'USMB. C'est la fin d'un fonctionnement, si on ne peut plus discuter de manière apaisée.* »

Le syndicat dénonce également l'attitude de Philippe Galez, qui « *veut désormais réguler l'information syndicale à l'USMB à l'aune de son jugement* ». Peu de temps après l'annonce de la suspension de la CGT, Philippe Galez a soumis à l'ensemble des organisations syndicales un nouveau règlement relatif à l'utilisation des listes de

diffusion mail. Le texte limite l'expression syndicale à la diffusion « *d'informations d'origine syndicale ou à des fins de communication électorale* ». Contacté par nos soins, le président de l'USMB nous a indiqué réserver dans un premier temps ses « *réponses et explications aux organisations syndicales et aux personnels de [son] établissement* ».

Interrogé par Mediapart, le cabinet de Sylvie Retailleau répond que le ministère reste « *attaché à la liberté d'expression et notamment aux libertés académiques : on ne juge pas des opinions. Il y a simplement des propos qui sont contraires à la loi* ».

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche fait état de « *quelques dizaines de cas remontés au ministère* ». Il reconnaît que des événements ont pu être annulés pour ne pas créer de trouble à l'ordre public dans le climat actuel. « *Ils pourront avoir lieu plus tard, quand le climat sera plus serein* », assure l'entourage de la ministre.

Yunnes Abzouz et **Lucie Delaporte**

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).